

MAI
10
13H30 À 15H



Droit électoral et fédéralisme : le cas de la Belgique

Frédéric Bouhon, Université de Liège

Le Royaume de Belgique est un État fédéral caractérisé par un pluralisme linguistique et culturel. Deux communautés principales (flamande et francophone), à côté d'une troisième (germanophone), y coexistent et bénéficient chacune d'une autonomie considérable, dans le cadre d'un système institutionnel original et complexe. L'analyse du droit électoral dans ce contexte permet de comprendre dans quelle mesure la dimension fédérale de l'État est prise en considération dans l'organisation de la représentation politique, spécialement au sein du Parlement fédéral. L'intervention sera l'occasion d'aborder plusieurs questions particulières : (1) le mode de scrutin proportionnel qui est mis en œuvre depuis plus d'un siècle et qui semble aujourd'hui être la seule formule politiquement acceptable dans le système fédéral belge; (2) la manière dont les différentes entités fédérées du pays sont représentées au sein des deux chambres fédérales; et (3) enfin, d'autres spécificités du droit électoral belge, comme le caractère obligatoire du vote ou la capacité pour les expatriés de voter sans aucune limite dans le temps seront également traitées.

Faculté de science politique et de droit, A-1715
10 mai 2019 de 13h30 à 15h



LABORATOIRE D'ANALYSE DE
COMMUNICATION POLITIQUE
ET D'OPINION PUBLIQUE



groupe de recherche
sur le fonctionnement
de la démocratie



Consortium on Electoral Democracy
Consortium de la démocratie électorale